

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2025 AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 avril 2025
CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	130 263 170	150 562 286	130 914 176
Obligations et valeurs assimilées		122 277 371	140 954 011	123 046 249
Titres OPCVM		7 985 799	9 608 275	7 867 927
Placements monétaires et disponibilités		44 281 430	40 414 161	36 628 942
Placements monétaires	5	25 018 442	21 593 541	23 003 066
Disponibilités		19 262 988	18 820 620	13 625 876
Créances d'exploitation*	6	115 606	101 557	112 187
TOTAL ACTIF		174 660 206	191 078 004	167 655 305
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	290 418	313 871	334 443
Autres créditeurs divers*	8	55 507	24 205	48 013
TOTAL PASSIF		345 925	338 076	382 456
ACTIF NET				
CAPITAL	9	161 377 136	177 201 723	157 078 392
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 462 119	10 983 549	1 212
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 475 026	2 822 053	10 193 245
ACTIF NET		174 314 281	190 739 927	167 272 850
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 660 206	191 069 060	167 655 305

* Données comparatives au 31 mars 2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Mars 2025
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 024 379	2 240 309	8 984 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 024 379	2 435 491	8 984 478
Revenus des placements monétaires	11	860 050	721 397	3 766 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 884 429	2 961 706	12 751 218
Charges de gestion des placements	12	(249 427)	(268 007)	(1 051 776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 635 002	2 693 699	11 699 441
Autres produits		-	16 396	72 370
Autres charges	13	(59 572)	(63 230)	(253 953)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 575 430	2 646 865	11 517 858
Régularisation du résultat d'exploitation		(100 404)	(33 941)	(1 324 613)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 475 026	2 612 924	10 193 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		100 404	33 941	1 324 613
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		182 598	205 715	(83 208)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 746	4 588	284 925
Frais de négociation de titres		(3 807)	(6 846)	(12 769)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 756 967	2 850 321	11 706 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 Mars 2025
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 756 967	2 850 321	11 706 806
Résultat d'exploitation	2 575 430	2 646 865	11 517 858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	182 598	174 219	(83 208)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 746	63 463	284 925
Frais de négociation de titres	(3 807)	(6 846)	(12 769)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(10 724 673)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 284 464	3 394 252	(18 204 638)
Souscriptions			
- Capital	33 218 747	17 500 705	92 172 337
- Régularisation des sommes non distribuables	11 846	5 348	44 833
- Régularisation des sommes distribuables	2 327 449	1 153 824	3 111 904
Rachats			
- Capital	(29 094 528)	(14 269 319)	(109 035 651)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 860)	(7 996)	(61 600)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 160 191)	(988 309)	(4 436 461)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 041 431	6 244 574	(17 222 504)
ACTIF NET			
En début de période	167 272 850	184 495 354	184 495 354
En fin de période	174 314 281	190 739 927	167 272 850
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	1 571 546	1 979 749	1 740 446
En fin de période	1 612 808	1 772 811	1 571 546
VALEUR LIQUIDATIVE	108,081	107,592	106,438
TAUX DE RENDEMENT	1,54%	1,49%	6,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à D :130.263.170 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		116 898 253	122 277 371	70,15%
	Obligations de sociétés		18 915 106	19 673 136	11,29%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	352 397	0,20%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	471 506	485 235	0,28%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	500 000	524 088	0,30%
TN0003400405	AB SUB 2010	50 000	331 000	344 583	0,20%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	500 000	516 476	0,30%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	700 000	720 975	0,41%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 652 017	0,95%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	40 000	40 450	0,02%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022	5 000	300 000	312 493	0,18%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	536 940	0,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	3 500 000	3 712 432	2,13%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 059 178	0,61%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 040 136	0,60%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 072 838	0,62%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 654 310	1,52%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 015 726	0,58%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	400 000	407 692	0,23%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	500 000	524 680	0,30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 079 316	1,19%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	621 173	0,36%
	Obligations de L'Etat		73 326 147	76 192 546	43,71%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 368 587	4,23%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	21 065 074	12,08%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 376 688	5,38%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	5,98%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000	504 479	0,29%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	4 183 773	4 356 068	2,50%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	9 975 000	10 000 864	5,74%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	3 871	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	256 106	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	650 000	655 864	0,38%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	533 830	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 562 151	2,04%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	107 673	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	530 194	0,30%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 044 599	0,60%
TNNI3UPDY012	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	888 127	0,51%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	76 317	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	34 375	34 838	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	780 125	0,45%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	655 864	0,38%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	514 913	0,30%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	770 551	0,44%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 682 464	1,54%
Bons du trésor assimilables			24 657 000	26 411 689	15,15%
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE2026	9 000	8 727 000	9 168 312	5,26%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	6 998 103	4,01%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 245 274	5,88%
Titres OPCVM			7 610 442	7 985 799	4,58%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE	26 899	3 068 717	3 081 334	1,77%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OB	31 059	4 541 725	4 904 465	2,81%
TOTAL			124 508 695	130 263 170	74,73%
Pourcentage par rapport à l'actif					74,58%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 mars 2025 à D : 25.018.442 se détaillant comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2025	% actif net
<u>Comptes à terme STB</u>	4 000 000	4 012 016	2,30%
Placement au 16/06/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	4 000 000	4 012 016	2,30%
<u>Prise en pension livrée (*)</u>	4 999 321	5 022 698	2,88%
Pension livrée BNA au 01/10/2025 202 jours	4 999 321	5 022 698	2,88%
<u>Certificats de dépôt</u>	15 965 286	15 983 728	9,17%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	6 984 812	6 995 444	4,01%
Certificat de dépôt STB au 06/04/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	8 980 473	8 988 284	5,16%
TOTAL	24 964 606	25 018 442	14,35%
Pourcentage par rapport à l'actif			14,32%

(*)

Désignation	Période	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2025
Prise en pension 4 891 BTA 26/12/2034	202 jours	8.86%	4 999 321	5 022 698

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 115.606 contre un solde de 101.557 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	89 338	84 481	86 802
Autres	24 464	15 271	23 581
Total	115 606	101 557	92 613

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 290.418 contre un solde de D : 313.871 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	70 385	74 599	72 415
Dépositaire	46 440	48 920	83 030
Commission de distribution	173 593	190 353	178 998
Total	290 418	313 871	334 443

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 mars 2025 un solde de D : 55.507 contre un solde de D : 24.205 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 226	16 242	15 717
Retenue à la source	-	-	-
Rémunération CAC	40 281	7 963	32 296
Total	55 507	24 205	15 262

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546
Nombre d'actionnaires	1 958
 <u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant Souscriptions	33 218 747
Nombre de titres émis	332 349
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant Rachats	(29 094 528)
Nombre de titres rachetés	(291 086)
Nombre d'actionnaires sortants	(55)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	182 598
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 746
Régularisation des sommes non distribuables	(7 014)
Frais de négociations de titres	(3 807)

Capital au 31-03-2025

Montant	161 377 136
Nombre de titres	1 612 808
Nombre d'actionnaires	1 916

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 mars2025 à D :2.024.379 contre D : 2.240.309 au 31 mars2024 et se détaillent comme suit :

	<i><u>Période du</u></i> <i><u>01/01</u></i> <i><u>au 31/03/2025</u></i>	<i><u>Période du</u></i> <i><u>01/01</u></i> <i><u>au 31/03/2024</u></i>	<i><u>Année</u></i> <i><u>2024</u></i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 290 813</u>	<u>421 900</u>	<u>1 639 673</u>
- Intérêts	1 290 813	421 900	1 639 673
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>617 501</u>
- Dividendes	-	-	617 501
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>733 566</u>	<u>1 743 838</u>	<u>7 184 921</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	733 566	1 743 838	7 184 921
TOTAL	<u>2 024 379</u>	<u>2 240 309</u>	<u>8 984 478</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars2025 à D : 860.050 contre D : 721.397 au 31 mars2024, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des prises en pension livrée	23 377	106 935	829 183
Intérêts des comptes à terme	170 802	2 570	624 966
Intérêts des certificats de dépôt	665 871	611 892	2 312 591
TOTAL	860 050	721 397	3 766 740

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 mars 2025 à D : 249.425 contre D : 268.007 au 31 mars 2024, et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	182 854	196 475	771 053
Rémunération du dépositaire	33 287	35 766	140 362
Commission de distribution	33 287	35 766	140 362
TOTAL	249 427	268 007	1 051 776

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au 31 mars 2025 à D : 59.572 contre D : 63.230 au 31 mars 2024, et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	44 382	47 688	187 149
TCL	7 205	7 431	34 292
Honoraires du commissaire aux comptes	7 985	8 111	32 512
TOTAL	59 572	63 230	253 953

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.